Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 7 Dhoulhajja 1446
3 Juin 2025

N° 85

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3353**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3354**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3357**
Homologation de résolutions **3357**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3357**
Avis aux créanciers..... **3361**
Convocations
Sociétés anonymes **3362**
Sociétés à responsabilité limitée **3374**
Divers
Avis au public..... **3375**
Rectificatifs **3376**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Banque Tuniso Libyenne "BTL" **3377**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 9.750.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia - 2035 Tunis

Mle CNSS : 140051-80

MF : 0296111V/A/M/000

Il résulte du p.v de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 2025 enregistré à la recette des Finances Charguia 1 - Tunis le 15 Mai 2025 sous le numéro 25705571, quittance n°M065479, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 20/5/2025 sous le n°202537844 que les actionnaires ont approuvé les décisions suivantes :

- La réduction du capital social de 3.250.000 dinars pour le ramener de 13.000.000 dinars à 9.750.000 dinars et la modification de l'article 6 des statuts

- Changement du mode de gouvernance et modification des articles 17, 21, 22 et 23 des statuts;

- Modification des articles 7, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 25, 30, 31, 34, et 36 des statuts de la société;

- Amendement de l'article 27 des statuts et son remplacement par 15 articles numérotés de 27 à 41

- Modification des numéros des articles 28 à 36 des statuts ;

- Adoption de la nouvelle version des statuts.

2025401839SANB2

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION

ET DE LOISIRS - SOTALO

S.A au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : ZI la Charguia - 2035 Tunis

Mle CNSS : 140051-80

MF : 0296111V/A/M/000

Il résulte du P.V du conseil d'administration du 5 Avril 2025 enregistrée à la recette des Finances Charguia 1 - Tunis le 15 Mai 2025 sous le numéro 25805568, quittance n°M065474, dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 20/5/2025 sous le numéro 2025537844 que les membres du conseil d'administration ont décidé de :

- Mettre fin au mandat de Monsieur Moncef GUESMI Directeur Général Adjoint avec effet immédiat.

2025401841SANB2

ESCOM S.A. (en liquidation)

Capital social : 500.000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR, rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac 1053 - Tunis

IU : 0802838C

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20/5/2025 et enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 21/5/2025 sous le n°25704253 Quittance n°59050, il a été décidé de nommer Mr. Ali ARAOUD comme Liquidateur de la société au lieu du liquidateur démissionnaire Mr. Kays LOUKIL.

Il a été déposé un exemplaire dudit procès-verbal auprès du Registre National des Entreprises le 22/05/2025 sous le n°202538883.

2025401866SANB2

VINCCI MEDITERRANEE SA

Société anonyme

Capital social : 12.800.310 dinars

Siège social : Résidence Myriam - Rue Lac Viva - Les Berges du Lac BP 104 - 1053 Tunis

Identifiant unique : 769558D/A/M/000

CNSS : N°00144306-67

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20/5/2025 enregistré à la recette des Fiances du Lac -Tunis le 20/5/2025 sous le QN°M058631 EN°25704205 :

- Les actionnaires ont décidé de nommer M. Abdennaceur Labassi en qualité d'administrateur pour une durée de trois années.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/5/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 21/5/2025 sous le QN°4717 EN°25801760

- Les administrateurs ont décidé de modifier le paragraphe 4 de l'article 10 des statuts.

Un exemplaire des P.V a été déposé auprès au Registre National des Entreprises sous identifiant unique n°769558D le 23/5/2025 sous dossier n°202539370.

2025401868SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

YAZAKI AUTOMOTIVE PRODUCTS TUNISIA YAPT

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siége social : GP 8 - Route de Tunis - Bouchkara - El Alia - BP 65 - El Azib Z.I. Menzel Jemil - 7026 Bizerte

Identifiant unique : 1226147C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associées du 6/5/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Alia le 21/5/2025 sous QN°M020896 Enreg N°25800635) et suivant les statuts mis-à-jour du 6/5/2025 (enregistrés à la Recette des Finances El Alia le 21/5/2025 sous QN°M020895 Enreg N°25800634)

Les associées approuvent les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du PV et des statuts mis-à-jour ont été déposés au Registre National des Entreprises sous I.U N°1226147C le 23/5/2025 sous dossier n°202539375.

2025401869SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT TUNISIE

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 30.344.800 Euros

Siège social : Zone Industrielle de Béja - 9000 Béja

IU : 1012654G

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés

du 29/4/2025 (enregistré à la Recette des finances Rue Arbi Zarrouk- Béja le 13/5/2025 sous QN°M038699 EN°25803654) et suivant les statuts mis-à-jour du 25/4/2025 (enregistrés à la Recette des finances Rue Arbi Zarrouk - Béja le 13/5/2025 sous QN°M038695 EN°25803652).

Les associés ont adopté les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du P.V et des Statuts mis-à-jour a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1012654G sous dossier N°202539367 en date du 23/5/2025.

2025401870SRLB2

GENERALE INDUSTRIELLE DES GATEAUX GIGA

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.150.000 Dinars

Siège social : Route Khlidia - Douar El Houch - Naassene - 1135 Fouchana

Identifiant unique : 0908169V

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 15/7/2024 (enregistré à la Recette des Finances de Fouchana le 7/5/2025 sous QN°M050352 Enreg N°25701978)

- Les associés décident de nommer la société AMC - Ernst & Young en qualité de commissaire aux comptes.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 22/5/2025 sous l'identifiant unique n°0908169V et dossier n°202538820.

2025401871SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Vente 500 parts sociales

De la société DOUIHECH CERAMIQUE -SUARL

Sis à Cité Basatin Route Jerba Zerzis

SOCIETE DOUIHECH CERAMIQUE

Route Jerba-Zarzis

Tél : 94153197

MF : K1728018

Suivant un acte de vente en date du 24/4/2025 enregistré à la recette des finances ZERZIS quittance n°M01774 le 7/5/2025 rédigé par maître Zagrouba Mongi avocat à Médenine déposé au registre national des entreprises le 22/5/2025 Quittance n°2025P50414692 Mme Houda Gadoui a vendu à Houda Bt Ahmed Hamroun 500 parts sociale de la société DOUIHECH CERAMIQUE - SUARL- les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT extrait de cette vente éditée au journal Echourouk du 14/5/2025.

2025R01585SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/01/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine Tunis en date du 10/01/2020, N° de quittance M004174 N° d'enregistrement 20200105, Leila Ayari a vendu à Rebah Ajmi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente Fruits Secs, dans le local sis à l'avenue 20 Mars n°3 Sidi Hcine Sijoumi Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'acheteur à l'adresse d'un fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 29/5/2025.

2025R01588FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de donation daté le 17 mars 2025, enregistré à la recette des finances Mourouj 1 le 18 avril 2025, quittance n°M035831, Madame Fethia Bent Mongi Ben Mohamed Boumaaza, CIN 00680401, a fait donation de son fonds de commerce à Monsieur Bechir Ben Houcine Yacoubi, CIN 07084089, avec tous ses éléments corporels et incorporels destinés à la vente de chaussures, situé à l'avenue de France place municipale Béja.

Les oppositions légales sont recevables à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours dès la publication au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 26 avril 2025.

2025R01589FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de donation daté le 17 mars 2025, enregistré à la recette des finances Mourouj1 le 18 avril 2025, quittance n°M035831, Monsieur Houcine Ben Bechir Yacoubi, CIN 01109327, a fait donation de son fonds de commerce à Monsieur Bechir Ben Houcine Yacoubi, CIN 07084089, avec tous ses éléments corporels et incorporels destinés à la vente de chaussures, situé à l'avenue Habib Bourguiba N°14 Hammam-lif.

Les oppositions légales sont recevables à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours dès la publication au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 26 avril 2025.

2025R01590FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de donation daté le 17 mars 2025, enregistré à la recette des finances Mourouj1 le 18 avril 2025, quittance n°M035831, Madame Fethia Bent Mongi Ben Mohamed Boumaaza, CIN 00680401, a fait donation de son fonds de commerce à Monsieur Bechir Ben Houcine Yacoubi, CIN 07084089, avec tous ses éléments corporels et incorporels destinés à la vente de chaussures, situé à l'avenue des Martyres N°12, Mourouj 1 Ben Arous.

Les oppositions légales sont recevables à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours dès la publication au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux La Presse et Sahafa du 26 avril 2025.

2025R01591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16/05/2025 enregistré à la recette des finances Mégrine en date du 21/5/2025, N° de quittance M047137 N° d'enregistrement 25203514, Mme Henda Bent belgcem Ben Mohamed Nasri a vendu à Mr Zied Ben Ahmed Ben Khedhiri Kouki, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné prêt à porter, dans le local sis à l'avenue Ahmed Tlili cité Chaker Megrine Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de vendeur à son adresse sis au 15 rue El Fateh Cité Chaker Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/5/2025.

2025R01592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P Enregistré à la recette des finances le 11/11/2024 (Reçu n°M072791M Enregistrement n°24202147, Mr Mehrez Neffzi a vendu le fonds du commerce sis au 2 bis rue 4128 cité Zouhour 3 à Mme Hadda Hamdi conçu pour la vente des alimentations. Toutes opposions devra se faire dans un délai de 20 jours à partir de l'Insertion de cet avis au JORT, entre les mains de Mr Mehrez Neffzi au 3 rue 4511 cité Zouhour Tunis. Cet avis est annoncé au journal le Quotidien du 27/5/2025.

2025R01608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day en date du 28/02/2025 identifié par signature dans la commune de Metlaoui à la date du 3/3/2025 enregistré à la recette des finances de Metlaoui selon quittance numéro M008896 ; Monsieur Ali ben Habib Dinari son numéro de C.I.N 03119474 demeurant à cité Al Mahatta Metlaoui Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à cité Rais Metlaoui Gafsa à Monsieur Mohamed Amine Benlhani son numéro de C.I.N 09706971 demeurant au Chabia supérieure Tozeur. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mohamed Amine Benlhani demeurant au Chabia supérieure Tozeur. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 20/4/2025.

2025S00688FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 21/5/2025 sous n°25200891 quit n°M030648, monsieur Hani Baccar Gerant de la Société DE COMMERCE BACCAR D'EPICERIE inscrit au registre sous identification nationale des entreprises n°1685925B a cédé l'ensemble du fonds de commerce dont il est propriétaire sis à la route de Teniour km 5 Chihia 3041 sakiet Zaiet Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à monsieur Assil Ben Amar.

Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains du vendeur Hani Baccar sis à la route de Teniour km 5 Chihia 3041 Sakiet Zaiet Sfax dans les 20 jours qui suive l'annonce au JORT, précisant que l'annonce a été publié aux journaux Assabah et le Temps le 23/5/2025 ce contrat est rédigé par Maître Yassin Hentati avocat à la cour de cassation à Sfax.

2025X00741FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21 Mai 2825 rédigé par Maître Hassene ABID Avocat à la cour de cassation demeurant à la Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, Mr Mohamed bin Mbarek Ben MBAREK (CIN n°05318994) a vendu à Rim Bent Ali JLALI la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des volailles sis à la Route Mahdia km 5.5 km à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene ABID jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien paru le 29 Mai 2025.

2025X00751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/5/2025 et enregistré à la recette des finances Elain Sfax le 20/5/2025 quittance M095304 Fatma bent Ali Makni a vendu à Ahmad ben Mohamed ben Hmida le fonds de commerce sis à la route Menzel Cheker km 4.5 Sfax pour commerce du fripe. Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile élu Maître Moalla Lobna avocate sis à l'avenue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bur 211 Sfax édité au journaux Echourouk et le Quotidien le 28/5/2025.

2025X00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 9/5/2025 enregistré à la recette des finances Rue El Arbi Zarouk Sfax le 14/5/2025 quittance n°M026246 enregistrement n°25201272 Tarek Bou Yahya titulaire de la CIN n°05356371 demeurant à Sfax, a vendu et cédé à Madame Yasmine Louati Titulaire de la CIN n°11067515 demeurant à Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un Café 1ère catégorie, sise à la route Mahdia Km9 Bderna Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 22/5/2025.

2025X00755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 11/7/2024 enregistré à la recette des finances Alarbi Zarrouk Sfax le 4/12/2024 quittance n°M063075 enregistrement n°4204862 Essaid

Bdidah titulaire de la CIN n°08190923 demeurant à Sfax a vendu et cédé à Yousef Kanou Titulaire de la CIN n°11071897 demeurant à Sfax la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de vêtements usagé (fripe) sise au complexe route Gabès km 3.5 rue de l'Environnement Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail le Nom commercial l'Enseigne la clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 22/5/2025.

2025X00756FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 16/5/2025 enregistré à la recette des finances ksar Hlel le 21/5/2025 sous le n°25201114 quittance n°M37617, la société de commerce et de distribution, SARL sise à la rue Habib Bourguiba; imm. Elyes Ksar Hlel, identifient unique 1420647 F, a vendu à la société Designe Mode, SARL, identifiant unique n°0924414G la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente du prêt à porter en détail sis à la Rue Habib Bourguiba Ksar Hlel.

Les oppositions devraient être déposées au domicile élu au bureau de Maître Riadh Ben Halima sis à la Rue Dag Hammarskjöld imm. Majestic 4ème étage Sfax dans les 20 jours de la date de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Assabah du 24/5/2025.

2025X00757FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 27/3/2025 et enregistré à la recette des finances El Mourouj le 14/5/2025 sous le n°M042773 reçu 25202291, la société les restaurants koweitienes SARL N° R.C. 1428320/T représentée par son gérant Mr. Abdelmajid Snoussi demeurant au 27 rue 18 janvier Ariana a vendu à Mr Nejah Zayeti demeurant à la résidence du parc app 10 D Mourouj 6 Ben Arous La Totalité du Fonds de Commerce exploité en tant que restaurant et pizzeria sis à la résidence du printemps Mourouj 5 Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée chez l'Avocat à la cour d'appel Maître Mourou Med Mortadha 7 rue de l'ancienne poste Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire a été inséré à l'addition au quotidien Achourouk du 22/5/2025 page 27.

2025401829FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par les notaires, Maître Darine Ferchichi et son assistante Maître Aycha Zoghlami le 30/4/2025, enregistré au registre des brillons, n°169, et au journal n°177, enregistré à la recette des finances rue d'Autriche sous le numéro de quittance M036325.

Mr Moez ben Abdelmajid Al Marzouki Zarrouk et Mme. Sonia bent Abdelmajid Zarrouk ont cédé à sa sœur, Mme Besma bent Abdelmajid Zarrouk la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels d'un local destiné pour une boulangerie située à la rue Al Zawya Bokriya Tunis.

Les oppositions seront adressées au donneur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 31 Mai 2025.

2025401882FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 21/5/2025, enregistré à la recette des finances Avenue Tayeb Meheri Nabeul, quittance n°M058490 enregistrement n°25202899, Mohamed Salim Bakir, c.i.n 09767558, Identifiant Unique 1788630H, a vendu à Anouar Ajmi, c.i.n 06464616, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial sis à la Rue Bravoure Nabeul, Café 1ère Catégorie, prix du vente 50.000d.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocat Maître Fatma Zgued au 1 Rue Salahedine Ayoubi Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 24/5/2025.

2025401884FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte un acte sous seing privé légalisé et enregistré à la recette des finances du Kef le 9 mai sous le numéro 2520/063

Monsieur Kais ben Abdeljalil Trad a cédé à Monsieur Oussam Ben Mohamed ben Aissa Ennammouchi demeurant à cité Tounsi Arnous au Kef d'un fonds de commerce affecté au commerce de la vente des différents articles et salle de jeux, exploité dans le local sis à Cité Hached au Kef avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'acquéreur dépose un duplicata du présent acte à l'adresse du fonds de commerce où s'effectueront les oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

La publicité a été faite au journal quotidien Echourouk le 25/5/2025 page 6.

2025401895FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce légalisé le 16/02/2024 à la municipalité bni Khalled et enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 19/02/2024 sous le n°M007859 et N° d'enregistrement 24300233 MA Madame Sabah Saadaoui titulaire de la carte d'identité n°07732502 a loué à monsieur Hamdi Edhouibi, titulaire de la carte d'identité n°07732502, la totalité du fonds de commerce concernant un local de restaurant, sis à l'av 20 mars Zaouiet Jdidi au prix de 600000 mensuel payé.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 27/5/2025.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de Madame Sabah Saadaoui, sis à l'av 20 mars Zaouiet Jdidi.

2025R01601FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Etude Chokri Smaoui

Avocat à la cour de cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte de location d'un fonds de commerce du 15/4/2025 enregistré à la recette des finances de Route de Tunis Sfax le 17/4/2025 sous le n°25301622 quittance n°M047458.

Mr Chedli ben Chetteoui ben Omar Bechettoui, sis à la Route Sidi Mansour km 4 Merkez Hdiji Sfax, titulaire de la C.I.N 01180943, a loué à Mr Jamel ben Rjab ben Med Allouche, titulaire de C.I.N n° 01101486 sis à la Route de Saltania cité Simar n°482 Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un café, sis à la Route de Sidi Mansour km 5 Impasse Habbana et Cité Simar Sfax.

Toutes oppositions ou remarques doivent être faites à son étude.

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 12 et «Le Temps» Page 14 du 10/5/2025.

2025X00743FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce - Den-Den - El Agba - Tunis

Par acte sous seing privé signé les 09 et 13 mai 2025, enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine - Tunis le 15 mai 2025 (quittance n°M057320 et enregistrement n°25301796), la société STE NOUVELLE SOTIM,SA (IU N°0620656M), sise à la Route de Gabès Km 3 - Sfax, a donné en location-gérance à la Société Karam De Commerce Des Matelas, SUARL (IU N°1905711P), sise à La Soukra - Tunis, la totalité du fonds de commerce de vente au détail de matelas et mousses, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble R+1, Route GP5, km 7, rue 4267, Den-Den - El Agba - Tunis, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er mars 2025, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître AHLEM BAHRI, avocat à la cours d'appel ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°54 dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié au journal Assabah du 28 mai 2025.

2025X00758FCCC3

Location-gérance - Route Béja - Terre de Birched

Par acte sous seing privé des 09 et 13 mai 2025, enregistré à Sidi Hassine le 19 mai 2025 (quittance n° M058666, enregistrement n°25301849), la société STE NOUVELLE SOTIM, SA (IU N°0620656M) a donné en location-gérance à la Société Karam De Commerce Des Matelas, SUARL (IU N°1905711 P), la totalité du fonds de commerce situé à la Route Béja - Terre de Birched, pour la vente au détail de mousses et matelas à ressorts, du 1er juin 2025 au 31 mai 2026, sous toutes garanties légales et réelles.

Les oppositions sont recevables auprès de Maître AHLEM BAHRI, avocat à la cours d'appel ayant son étude à la Rue des Martyrs, Immeuble Palmarium 4, 5ème Etage Escalier B Bureau N°54 dans les délais légaux.

Cet avis de Location-gérance a été publié sur le journal Assabah du 28 mai 2025.

2025X00759FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat de propriétaires de résidence

ALICANTE BOUMHAL EL BASSETINE

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 12 Janvier 2025, enregistré à la recette des Actes Judiciaires Ariana le 15 janvier 2025, numéro 2203, numéro d'enregistrement 18050, le Syndicat de la Résidence ALICANTE a été constitué et son comité suivant a été élu :

Président : Ghazi Radwani

Trésorier : Ahmed Yessine Khalfa

Membre de syndicat : Ghassen Marhoul

Membre de syndicat : Wajdi Ouelhazi.

2025R01587APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement «Menzel Mimouna 03 aouled wahiba»

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien

Siège : Menzel Mimouna Ouled Wahiba Gfasa Nord

Reçu de dépôt : 161 du 28/01/2025.

Comité :

Président : Ben Elmi Salah

Trésorière : Jassem Soualhia.

2025X00738APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de l'immeuble MEDINA PALACE

53-55 Av de Paris 1000 Tunis

En vertu d'un P.V de l'A.G.O tenue le 10/5/2025 enregistré à la recette des finances Ghandi sous le n°M041121 quittance n°25802534 du 22/5/2025 il a été décidé d'élire Maître Mohamed Fayçal Ben Jaafar nouveau président du comité du syndic.

2025401875APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Abdelkefi Hajer

Avocat à la cour de cassation

13 Avenue Farhat Hached Sfax

Créancier poursuivant :

Banque El Baraka Tunisie registre de commerce N°B137451996 domiciliée

au 88 Avenue Hédi Chaker Belvédère Tunisie 1002 son avocat Maître Abdelkefi Hajer Avocat à la cour de cassation domiciliée 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteurs saisis :

1- STE LA CONSERVERIE DE THON MEDITHON registre de commerce N°B110022199 domiciliée à l'Avenue Mohamed Hédi Kfacha Sfax.

2- Wajdi Bouaziz domicilié à la route Manzal Chaker Km3 Zankit Barnous Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Abdelkefi Hajer Avocat à la cour de cassation domiciliée au 13 Avenue Farhat Hached Sfax.

Description de l'immeuble saisi :

Un lot de terrain sis à la route Saltania km 12 bdérna Sfax qui correspond à la parcelle n°166 du titre foncier n°111932 Sfax d'une superficie globale de 28345 m² limité à l'Est par une piste agricole; au Sud par la parcelle n°165-261-262-263-242-235 secteur K bdérna; à l'ouest par la parcelle n°234 secteur K bdérna, au Nord par la parcelle n°183 ONAS Sfax Nord et la parcelle n°167 secteur K bdérna loin du chemin principal presque 1600 m et ce suivant la description de l'expert Kamel Rkik désigné par la tribunal de 1ère instance de Sfax (1) par sa réquisition n°10149/24 datant du 20/11/2024 dans son rapport datant du 11/12/2024.

Audience et tribunal de l'adjudication:

L'audience aura lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax (1) lundi 30/6/2025 à partir de 9H du matin.

La mise à prix :

Prix du lot de terrain huit cent cinquante mille trois cent cinquante dinars (850.350, 000D) et ce suivant le rapport de l'expert Kamel Rkik datant du 11/12/2024 plus les frais de l'adjudication.

La visite des lieux est possible tous les jours pendant les heures de bureau. Pour tout autre renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax (1) où se trouve déposé le cahier des charges, au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Abdelkefi Hajer 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat et ce avant l'adjudication.

2025X00742VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez AYED ZAMBAA

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Rachida Bent Gnewi Said Said (CIN 03380715), Héla Bent Abdelaziz Ben Marzougui Said (CIN 13261680), Imen Bent Abdelaziz Ben Marzougui SAID (CIN 05921402), Ahlem Bent Abdelaziz Ben Marzougui SAID (CIN 05934581), Sabrine Bent Abdelaziz Ben Marzougui Said (CIN 13210903), Mohamed Marzougui Ben Abdelaziz Ben Marzougui SAID (CIN 13220771), demeurent tous à la rue Ibn Khaldoun Oudhref Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeubles saisis :

- La totalité de l'immeuble dénommé «Sabrine» objet du titre foncier 7635 Gabès, qui consiste en un terrain rectangulaire, clôturé et aménagé d'une superficie de 716 m² situé dans la région de Oudhref du gouvernorat de Gabès, bordé au nord et à l'est par une route de dix mètres de largeur et au sud et à l'ouest par la propriété des saisis, et il représente une partie d'une propriété représentée par un terrain rectangulaire clôturé sur lequel est édifié une villa composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, un entrepôt et une piscine d'une superficie totale de 2760 m².

- La totalité de l'immeuble dénommé "Al-Marzoukj", objet du titre foncier 6383 Gabès, qui consiste en un terrain vacant constructible, situé à Tebelbou (Mtorrech), délégation Gabès Est, en bordure et à l'angle de trois rues gouvernorat de Gabès, dans une zone non aménagée qui ne bénéficie pas directement de tous les réseaux, mais elle se distingue par sa proximité du quartier résidentiel Bangalow, qui est un quartier situé au sein d'une zone de loisirs, aménagé et densément construit. Le terrain a la forme d'un carrée, non clôturé et non bâti, sa superficie est de 409 m², bordé au nord-est par une route de 8 mètres de largeur, au nord-ouest par un terrain vacant suivi de la route reliant Gabès et Tebelbou, au sud-est par un terrain vacant suivi du quartier Bangalow, et au sud-ouest par un terrain vacant.

5- Mise à prix : Cent cinquante mille deux cent quarante dinars (150.240,000 D) pour l'immeuble dénommé «Sabrine» objet de titre foncier n°7635 Gabès, et soixante-treize mille six cent vingt dinars (73.620,000 D) pour l'immeuble dénommé «Marzougui» objet de titre foncier n°6383 Gabès, soit un total de deux cent vingt trois mille huit cent soixante dinars (223.860,000 D) pour les deux immeubles réunies, frais en sus. Toute personne souhaitant participer aux enchères doit consigner avant la date de l'adjudication le 1/3 de la mise à prix de l'immeuble auquel il compte enchérir et missionner un avocat. Les étrangers doivent aussi se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi trente juin deux mille vingt cinq (30/6/2025) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025X00746VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement de 40%

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des

Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Manouba et ce le Mercredi deux Juillet deux mille vingt cinq (02/7/2025) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Arabe Tunisien Bank (ATB) au nom de son représentant légal, titulaire de la matricule unique 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis au 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax sa matricule fiscale 441860RAP000.

Le débiteur saisi : 1/ Monsieur Zied DRIDI, titulaire de la carte d'identité nationale n°05450354 non inscrit au Registre National des Entreprises ayant son domicile : 1/ Boite Postale n°123 La Marsa Riadh, 2/ Rue Banou Houd n°6 Gammarth Tunis.

2/ Madame Ahlem Dridi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05405562 non inscrite au Registre National des Entreprises son domicile : 1/ Boite Postale n°123 La Marsa Riadh, 2/ Rue Banou Houd n° 6 Gammarth Eddachra Tunis.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°6596 Manouba dénommé "Santa chiara" hypothéqué en faveur du demandeur sis à Tebourba Gouvernorat de Manouba. Il s'agit d'une ferme agricole ayant une superficie de 115010 m² (11H 50 A 10 CA) de forme rectangulaire son terrain est plat, son endroit se distingue par son existence très proche d'une partie de la Route Principale n°5 reliant la ville de Borj El Amri et la localité de Fourna, Elle comporte 2300 pieds d'oliviers irrigués et denses avec environ 1700 arbres de poiriers avec réservation d'une partie de 0,25 hectares de sa superficie pour les cultures maraîchères et un hectare de terrain nu.

L'immeuble est équipé par le courant électrique et une station de pompage de l'eau d'irrigation de goutte à goutte, elle comporte aussi 3 anciennes constructions exploitées comme bergerie pour le bétail et les bovins avec à côté une construction dont le toit est en tôles comportant trois locaux de stockage et ce à côté d'un autre bâtiment en cours de construction, un puits non achevé et non équipé toutes les constructions et les édifications se trouvent à un endroit au milieu de la ferme. Son accès se fait par une piste principale intérieure privée qui se termine par une porte en fer à l'extrémité qui s'ouvre sur l'une des trois voies publiques qui l'entoure.

Références d'inscription des droits des deux saisis sur ce titre 6/01/2014 dépôt Manouba Volume 50 n° 77.

Mise à prix après abaissement de 40 % : La mise à prix de l'immeuble appartenant aux saisis indiqués ci-dessus a été fixée après abaissement de 40 % à un million dix huit mille cinquante neuf dinars 600 millimes (1.018.059,600d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Manouba où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2025X00752VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Moalla Lobna, immeuble alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax

Créancier saisissant : Fathi Abid profession agricole sis à la route Mahdia km 4 Zanket Kaaniche Sfax son domicile élu bureau maître Moalla Lobna sis à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

Débiteur saisi : Coopérative service agricole ELBARAKA sis Sidi Bouakazine Echaffar Mahres Sfax RC D0829842005.

Avocate poursuivante : Maître Moalla Lobna, rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax

Immeuble saisi : Consiste d'une parcelle de terre, d'une surface de 2014 m², objet du diviseur 328 région H Echaffar objet du réquisition obligatoire n°101649 son longueur du sud 53.85m et nord 59. 38m, de l'est 31.17m, de l'ouest 31.58m, délimitée du sud par la parcelle P345, du nord avenue ou son entré de l'est la parcelle P327, de l'ouest la parcelle P329 nord par son entrée, la terre est clôturée, il est bâti d'un 1/ bâtiment d'une surface de 120 m² en façade, du coté nord d'une surface de 60 m² et 2/ bâtiment couvert par ciment renforcé d'une surface de 60 m² conçu comme un bâtiment administratif; 3/ bâtiment couvert d'un toit longitudinal ; 4/ bâtiment couvert par ciment renforcé d'un surface de 60 m² ; 5/ bâtiment couvert par une charpente métallique d'une surface de 340 m²; l'état de la propriété est moyen voir modeste en d'autre partie elle est liée par l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à quatre cent cinquante trois mille cinquante dinars (453.050,000) auquel s'ajoutent les frais et Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner l'un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi neuf juillet deux mille vingt cinq (9/7/2025) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires du bureau. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le

cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n°211 Sfax.

2025X00753VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Atef Bouneb

Avocat à la cour de cassation

2 bis rue Pierre de Coubertin

1er étage, Bureau n°10-1000 Tunis

Matricule fiscal : 000/P/A/1071170T

Tél : 51027544

E-mail:maître.atefbouneb@yahoo.fr

1/ Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal SA inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique 0000110F sise à son siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis élisant domicile au cabinet de son avocat poursuivant maître Atef Bouneb avocat à la cour de cassation, sis au 2 bis rue Pierre de Coubertin, 1er étage, bureau n°10-1001 Tunis. MF 000/P/A/1071170T

2/ Partie saisie : Monther Ben Khemaies Kriou ; de nationalité tunisienne, ingénieur en informatique, CIN n°07274223 délivrée le 4/10/2002 demeurant à 10 rue Laith ibn Saad, ksar said 2 - 2009 Tunis marié suivant le régime de communauté des biens à Madame Imen bent Riadh Romdhani titulaire de la CIN n°08528244 (n'est pas co-propriétaire du bien).

3/ Description de l'immeuble : La totalité des parts indivises du bien dénommé "Dar Khmaies" objet du titre foncier n°151259 Tunis de 154/588 parts d'une superficie de 280 m² sise au 10 rue Laith Ibn Saad Ksar Said 2 Tunis situé dans une zone résidentielle représentée par un terrain sur lequel sont construits trois appartements, au rez-de-chaussée un appartement d'une contenance approximative de 160 m² se compose d'un salon et 3 chambres, une cuisine, salle de bain et une véranda couverte avec un sol carrelé et des fenêtres et portes en bois, en premier étage, un appartement d'une contenance approximative de 160 m² se compose d'un salon et 3 chambres, une cuisine, salle de bain et véranda couverte avec un sol carrelé et des fenêtres et portes en bois en deuxième étage, un appartement de 160 m² donnant à des escaliers communs depuis le jardin et la rue. Ce sont des escaliers extérieurs vers le toit, il se compose d'un salon et 3 chambres, une cuisine et une salle de bain et une véranda couverte avec un sol carrelé de carreaux de céramique son plafond est décoré de plâtre et ses fenêtres en aluminium et ses portes en bois qui dispose de canaux pour le passage du gaz naturel est à la disposition du débiteur saisi monsieur Monther Kriou.

La mise à prix : Cent cinquante trois mille et cent quatre vingt huit dinars (153.188.000 D) frais en sus.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mardi 01 Juillet 2025 à partir de 9 heures du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis sis à l'Avenue Bab Bnet Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2025401885VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Maître Wided TELMINI

Avocate près la cour de cassation

17, Rue Abou Hamid El Ghazali, Résidence Mesk, Bloc B2, Bloc B, Montplaisir, Tunis - Tunisie

Tél. : 71 904 088/95 118 344

Identifiant fiscal : W1166603/A/P

1) Créanciers saisissants :

Les héritiers du défunt Mohamed BOUHJAR, à savoir :

- Son épouse Kheira Bent El Habib Ben Mohamed El Bouhali, agissant en son nom propre et au nom de son fils mineur Mohamed Taher,

- Leurs enfants : Mohamed El Habib, Sara, Badis et Iskander.

Domiciliés au 20, Rue du Liban, Cité El Hokkem, La Marsa Ouest, La Marsa, et ayant élu domicile au cabinet de leur avocate, Maître Wided TELMINI, avocate près la cour de cassation, sis au 17, Rue Abou Hamed El Ghazali, Centre Misk B2, Bloc B, Montplaisir, 1073 Tunis.

2) Débiteur saisi :

Abdelaziz RABHI, titulaire de la C.I.N n°04480592, domicilié au 8, Rue du Pakistan, La Marsa Ouest, La Marsa et à Boujlida El Aroussa, Siliana.

3) Avocate poursuivante :

Maître Wided TELMINI, avocate près la cour de cassation, 17, Rue Abou Hamed El Ghazali, Centre Misk. B2, Bloc B, Montplaisir, 1073 Tunis.

4) Bien immobilier mis en vente :

Quotes-parts indivises s'élevant à 20.133,894 parts dans le bien immobilier immatriculé au titre foncier n°9613 Siliana, dénommé "Moukhlaf", situé dans la zone irriguée publique de Gaâfour El Aroussa délégation de Bouarada, gouvernorat de Siliana.

Il s'agit d'un terrain agricole irrigué d'une superficie de 20.133,894 m², planté de vignes de table palissées et d'amandiers, comprenant une construction à usage d'habitation (type studio, superficie 87,75 m²) occupée par le saisi. Tel que décrit dans les rapports d'expertise des experts Hassani SAIDI et Nézard SAGHIR, établis respectivement en vertu des ordonnances n°29915/2023 du 15 février 2023 et n°30457/2023 du 29 mars 2023, rendues par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Siliana.

5) Mise à prix :

135.288,090 Dinars Tunisiens (hors frais de poursuite honoraires et intérêts légaux à déterminer par le Tribunal de Première Instance de Siliana).

6) Date et lieu de la vente :

Mardi 24 juin 2025 à 9h et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Siliana.

7) Conditions de participation :

- Visite du bien possible en journée, tous les jours.

- Participation réservée aux personnes munies d'une autorisation du Gouverneur.

- Surenchère uniquement par avocat.

- Dépôt obligatoire d'un tiers de la mise à prix à la Caisse des Dépôts et Consignations ou présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers devront, en plus des conditions susmentionnées, être en possession des autorisations administratives requises.

2025401915VEPA1

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire de la société Super Garage

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 2 a rendu le jugement pour l'affaire n° 28677 décidant d'autoriser la société Super Garage Plus de poursuivre ses activités de manière autonome tout en approuvant le programme de sauvetage et nommé M Mohamed Ridha El Amri pour assurer la suivie de l'exécution des travaux et sous surveillance de Madame Saloua Aouissi juge de surveillance, et l'autorise à assurer l'inscription du dit jugement au registre national des entreprises et le publier au JORT.

2025S00691VEPA2

Règlement judiciaire de la société Super Garage Plus

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse 2 a rendu le jugement pour l'affaire n°28695 décidant d'autoriser la société Super Garage Plus de poursuivre ses activités de manière autonome tout en approuvant le programme de sauvetage et nomme M Mohamed Ridha El Amri pour assurer la suivie de l'exécution des travaux et Madame Saloua Aouissi juge de surveillance, et l'autorise à assurer l'inscription du dit jugement au registre national des entreprises et le publier au JORT.

2025S00692VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»

Société anonyme

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

Identifiant unique : 0004507R

En vertu d'une décision rendue en date du 19/4/2025 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif Sadok, ayant le siège au cabinet n°102 immeuble El Hifienne avenue Sadok Mkaddem Sahloul - 4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur judiciaire, annonce la prolongation des délais de réception des offres de cession à des tiers de tous les actifs de la Société ATELIERS MECANIQUES DE SAHEL «AMS» par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 27 Juin 2025. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297.

2025S00694VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur le titre foncier n°59450 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à la route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 10 % : Six millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent dix dinars (6 552 810 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 27/6/2025

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite Mr Sadok Laarif dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm El Hifiene 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2025S00695VEPA2

Société Tunisienne des Intrants et de Matériel Agricole

Sarl au capital de 500.000,000

Sis à l'immeuble les jasmins bureau 3/1 premier étage les Berges du Lac Tunis

IU : 0029542 C

En vertu de la décision de justice en date du 8 mai 2025 émanant du tribunal de première instance de Tunis, Mr Makram GUIRAS a été nommé administrateur judiciaire de la société Tunisienne des intrants et de Matériel agricole STIMA, Mme Amani Amdouni est désignée juge commissaire.

2025401877VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure du Règlement judiciaire

- Le Tribunal de 1ère instance de Tunis a décidé le 17/4/2025 d'entamer la procédure de règlement judiciaire de la société de promotion Immobilière DANA

- Identifiant unique : V1147802 et la désignation du juge d'entreprise SANA RABIAA Juge commissaire et de charger l'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Yazid Laabidi d'étudier le programme de sauvetage présenté par la demanderesse.

- Ainsi les créanciers sont priés de présenter les justificatifs de leur créance à l'administrateur judiciaire Mohamed Yazid Laabidi dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis à l'adresse de l'administrateur judiciaire.

- Appartement El Ferdaws en FACE de tribunal de 1ère instance de Manouba (Bureau n°3 1er étage).

2025401887VEPA2

Avis

En vertu du jugement n°2564 rendu le 11/7/2024 par le Tribunal de Première Instance de Médenine, Madame Samia Halloumi est nommée tutrice légale de sa mère Madame Saida Ben Youssef, tutelle totale à l'exception des cessions des biens immeubles.

Ce jugement est devenu définitif selon l'attestation de non appel du 13/12/2024.

2025401896VEPA2

Vente d'un immeuble

Société : Attijari Immobilière société en Liquidation SA, au capital de 150 000 Dinars

RNE : 1101937M

Liquidateur : Trabelsi Wadï, sis au B15 Résidence Meriem Borj Baccouche Ariana.CP 2027

Dans le cadre de la procédure de liquidation de la société Attijari Immobilière, le liquidateur informe le public de la mise en vente d'un bien immobilier appartenant à ladite société, TF n°19488 Sousse, sis à Cité Elaouina Sousse et fait le coin entre Rue du Brazil et Avenue Essalem :

- Type de bien : immeuble à usage commercial

- Superficie du terrain : 872 m²

- Superficie construite : 554 m²

- Situation actuelle : libre de toute occupation

La vente se fera, au plus offrant. La société se préserve le droit d'annuler la procédure de vente si les offres sont jugées insuffisantes par son Assemblée Générale.

Les personnes intéressées doivent envoyées leurs offres par courrier dans une enveloppe fermée au bureau du liquidateur au plus tard dans les 25 jours qui suivent la parution de l'annonce.

Pour tout renseignement complémentaire ou visite du bien, veuillez contacter : le n°71 711 793.

2025401901VEPA2

Ouverture de la déclaration des créances

Société Attijari Immobilière - Société en liquidation

Forme juridique : SA au capital de 150 000 Dinars

RNE : 1101937M

Liquidateur : Trabelsi Wadï, B15 Résidence Meriem Borj Baccouche Ariana

Mail : trabelsi.wadi@hexabyte.tn

Fixe : 71 711 793

Fax : 71 711 773

Le liquidateur de la société Attijari Immobilière société en Liquidation, immatriculée sous le numéro 1101937M, informe les tiers et créanciers que, suite à la décision de mise en liquidation volontaire prononcée en date du 28 Juin 2024, la procédure de déclaration des créances est ouverte.

Tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances auprès du liquidateur dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, en envoyant leurs pièces justificatives et coordonnées à l'adresse suivante : B15 Résidence Meriem Borj Baccouche Ariana. BP 2027

A l'issue de ce délai, aucune créance ne pourra être prise en considération sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

2025401902VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 397962TAM000

CNSS : 189210-60

RNE : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 3 juillet 2025 à 9.30 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023 arrêtés par le Conseil d'Administration.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2023

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2023

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Approbation de la rémunération attribuée aux membres du comité permanent d'audit

- Approbation de la rémunération attribuée aux membres du comité stratégique

- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R01581SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GENERAL CONSERVES ALIMENTAIRE «GCA»

Société anonyme

Au capital de 28.800.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000658P

Messieurs les actionnaires de la société «Général Conserves Alimentaires» "GCA" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 27 Juin 2025, à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation desdits rapports, des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2024.

4. Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'Administration.

7. Renouvellement de mandats d'administrateurs.

8. Pouvoirs pour formalités.

2025R01582SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TRADENET

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Identifiant Unique 0736202X

Siége social : rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Tunisie TradeNet sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 24 juin 2025 à 10h00 du matin au siège de la société sis à la rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport d'activité de la société pour l'année 2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes (général et spécial).

3. Approbation du bilan et des états financiers de l'exercice 2024.

4. Approbation des conventions spéciales visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration.

7. Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs.

8. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le Président Directeur Général.

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à cette assemblée générale sont disponibles au siège social de TTN durant le délai légal.

2025R01593SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE

"SONOBRA"

Société anonyme

Au capital de 79 878 700 Dinars

Siège social : Complexe Lake Forum Bloc B cité des pins les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : N°0940993H

La Société Nouvelle de Brasserie informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 25 juin 2025, à 10 heures du matin, dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des pins 3ème étage les Berges du Lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01597SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE DISTRIBUTION

"SONOBRA DISTRIBUTION"

Société anonyme

Au capital de 16 850 000 Dinars

Siège social : Complexe Lake Forum Bloc B cité des Pins les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : N°1058118 J

La Société Nouvelle de Brasserie Distribution (SONOBRA-DISTRIBUTION) informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire ainsi que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendront le mercredi 25 juin 2025 à 11 heures du matin, dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des Pins 3ème étage les Berges du Lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

- Affectation des résultats de l'exercice 2024

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R01598SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE «ELFOULADH»

Au capital social de 53 339 520 Dinars

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel-Bourguiba

BP 23-24 / 7050 Menzel Bourguiba

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Sidérurgie «ELFOULADH» au Capital Social de 53 339 520 Dinars sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire, Le Lundi 30 Juin 2025 à 9h:30 à l'Hôtel TUNIS Grand Hôtel et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023,

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 et quitus aux Administrateurs,

4- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023,

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

6- Nomination d'Administrateurs.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, des projets de résolution à soumettre à l'Assemblée ainsi que la liste des Actionnaires sont à la disposition de Messieurs les Actionnaires qui peuvent les consulter à l'usine d'EL FOULADH dès la publication du présent Avis au Journal Officiel Tunisien (JORT) et le Journal officiel du Centre national du registre des entreprises.

2025R01602SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE SIDERURGIE

«ELFOULADH»

Au capital social de 53 339 520 Dinars

Siège social : Km3, Route de Tunis 7050 Menzel Bourguiba

BP 23-24 / 7050 Menzel Bourguiba

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Sidérurgie «ELFOULADH» au capital social de 53 339 520 Dinars sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le lundi 30 Juin 2025 à 11h à l'Hôtel TUNIS Grand Hôtel et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la continuation de l'activité de l'Entreprise conformément à l'Article 388 du code des Sociétés Commerciales.

2025R01603SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SEHOT ABOU MALEK

SA au capital de 9.715.000D

IU : 0039889 J

MF : 0039889J

Siège social : Avenue Hédi NOUIRA Rond Point le Sultan 8050 Hammamet

Messieurs les actionnaires de la société d'Exploitation Hôtelière et Touristique "Abou Malek", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 1er Juillet 2025 à 9 heures à l'hôtel Holiday Beach - sis à la zone touristique, plage Sidi Mehrez à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur la gestion des exercices 2023 et 2024.

2- Examen et approbation des états financiers des exercices 2023 et 2024.

3- Quitus aux Administrateurs.

4- Affectation des résultats.

5- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

6- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce constitue une convocation individuelle pour chaque actionnaire.

2025R01605SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HOLIDAY TRAVEL TUNISIA

S.A au capital de 100.000 D

IU : 0022843H

Siège social : Avenue Hédi NOUIRA Rond Point le Sultan 8050 Hammamet

Messieurs les actionnaires de la société d'Exploitation Hôtelière et Touristique "Abou Malek", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2025 à 10 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur la gestion de l'exercice 2024.

2- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

3- Quitus aux Administrateurs.

4- Affectation des résultats.

5- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce constitue une convocation individuelle pour chaque actionnaire.

2025R01606SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

SA au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : ZI Sidi Rezig - Rue des Usines - 2033 Mégrine

Identifiant Unique RNE N° : 0002660 R

CNSS N°: 05556379

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Juin 2025 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises» sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2024

2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2024

3- Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2024

4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales

5- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2024

6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2024

7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2024

8- Affectation des résultats de l'exercice 2024

9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit

11- Nomination d'un deuxième administrateur indépendant

12- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sis à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

2025R01607SANB3

Convocation aux deux assemblées générales

Société mutuelle de base des services agricoles "EL HAYET"

Société anonyme

Capital social : 28000 dinars

Siège social : Av. de l'Environnement 8060 Beni Khiar

Matricule fiscal : N°1597067/Q/P/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les adhérents à assister aux deux assemblées générales de la société au siège social Av. de L'Environnement Beni Khiar en réponse au premier appel le vendredi 20 juin 2025.

- A.G. Extraordinaire à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Augmentation du capital

- A.G. Ordinaire à 10 H 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

3) Discutions et Approbations des rapports.

4) Donner le quitus aux administrateurs.

5) Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2024.

6) Approbation pour la constitution des provisions pour couvrir le déficit non couvert de l'exercice 2019.

7) Approbation pour l'affectation des excédents annuels pour l'exercices 2024 et distribution des excédents annuels pour l'exercice 2024 et les excédents des exercices 2021, 2022 et 2023

8) Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant poser sa candidature au conseil d'administration ou au conseil de contrôle doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale.

Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2025R01609SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FARAH SA

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Z.I. Borj Cédria - Bir El Bey 2055

Identifiant Unique : 0038228W

R.C : B110671997

Affiliation CNSS : N°11017378

Messieurs les Actionnaires de la Société FARAH S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le Mercredi 25 Juin 2025 à 10H à l'Hôtel MARIOTT, Centre Urbain Nord - Tunis, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2024 ;

2/ Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 :

3/ Approbation des conventions réglementées prévues par l'Article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31.12.2024 ;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 et des résultats reportés;

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2024 ;

8/ Renouvellement des mandats des Administrateurs ;

9/ Questions diverses ;

10/ Pouvoirs pour formalités.

2025R01656SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE SFAX MEDINA S.A

Capital social : 3958000 dinars

Sise à l'avenue des Martyrs rue Ahmed Skelli Sfax

RC : B0822112008

Matricule fiscal : 1045079B/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE SFAX MEDINA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 4 juillet 2025 à 15h au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les Résultats de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers de l'exercice 2024.

4- Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des Sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024

6- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024

7- Quitus au président directeur général pour l'exercice 2024

8- Quitus au directeur général adjoint pour l'exercice 2024

9- Approbation des états financiers consolidés pour l'année 2024

10- Divers.

2025X00736SANB3

Convocation des actionnaires

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE SFAX

"S O R E T R A S"

Société anonyme

Au capital de 1.197.000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker Km 0,5 Rue Mouna 3058 Sfax

Identifiant unique : 03899 TAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax «SORETRAS» sont convoqués le Mardi 24 Juin 2025 au siège de la Société Route Menzel Chaker km 0.5 Rue Mouna Sfax pour se réunir à 11H en Assemblée Générale Ordinaire de la société et du Groupe à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la SORETRAS année 2024

2- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 de la SORETRAS et de son rapport spécial.

3- Examen et approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des commissaires aux comptes et des états financiers de la SORETRAS relatifs à l'exercice 2024.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024.

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2024.

6- Détermination du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

7- Approbation de la désignation de membres au conseil d'administration.

8- Renouvellement des mandats des administrateurs représentants des actionnaires publics et élection du représentant des autres actionnaires

9- Examen du rapport de gestion relatif au Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2024.

10- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers du Groupe de la SORETRAS pour l'exercice 2024.

11- Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers du Groupe de la SORETRAS exercice 2024.

12- Approbation des engagements de crédits et d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions

13- Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

14- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Et à 12H00 en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

N.B. : Conformément aux dispositions des articles 472 et 280 du code des sociétés commerciales les documents y relatifs sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Cet avis tient lieu de convocation à tous les actionnaires.

2025X00748SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "ARS TUNISIE S.A"

Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba - 2080 Nouvelle Ariana - Tunisie

RNE : B129541998

Messieurs les actionnaires d'ARS TUNISIE S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Juin 2025 à 11h00, au siège social d'ARS Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana, Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence revenant aux administrateurs pour l'exercice 2024.

7- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et administratives.

2025401793SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 933582 Z

CNSS : N°28284679

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Distribution sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 13 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2025401846SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

ABM Immobilier

SA au capital de 430.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1056589 E

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 11 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.
- Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Questions diverses.

2025401847SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Egeco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

ID : 1140417 J

Messieurs les Actionnaires de la Société Egeco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.
- Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2025401848SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Elka Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153225 W

Messieurs les Actionnaires de la Société Elka Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Samedi 28 juin 2025 à 13 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.
- Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2025401849SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Chakira International

SA au capital de 300 000 DT

Siège social : Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1008694 L

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Samedi 28 juin 2025 à 10 Heures, à son siège social sis à l'Avenue du 18 janvier 1952, Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.
- Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2025401850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1153383 K

Messieurs les Actionnaires de la Société Copco Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.
- Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des opérations et des conventions réglementées.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2025401851SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION

DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI

S.A. au capital : 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble la Coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana

IU : 0977517D

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Promotion Pôles Immobiliers et Industriels - STPI - sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 16 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401852SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Chakira Câble

SA au capital de 11.200.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001855 X

CNSS : N°3137443

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Câble sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 8 heures, à l'administration de l'usine sise à l'avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2025401853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Stifen Fruit

SA au capital de 800.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0775718 P

CNSS : N°23734270

Messieurs les Actionnaires de la Société Stifen Fruit sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 17 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401854SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1057129 H

CNSS : N°28373185

Messieurs les Actionnaires de la Société Coficab Med sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 18 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2025401855SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOTEE

SA au capital de 4.600.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898 V

CNSS : N°23783689

Messieurs les Actionnaires de la Société Sotee sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 16 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401856SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Chakira Immobilier

SA au capital de 3.500.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 307287 G

CNSS : N°23731048

Messieurs les Actionnaires de la Société Chakira Immobilier sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 15 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2025401857SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

STIFEN

SA au capital de 2.500.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0381664 E

CNSS : N°4650068500

Messieurs les Actionnaires de la Société STIFEN sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 14 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401858SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Tunisie Electroménager «TEM»

SA au capital de 262.500 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0006882 X

CNSS : N°6661270

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisie Electroménager «TEM» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 12 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401859SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Cofat Mateur

SA au capital de 7.500.000 DT

Siège social : Résidence Palais du Golfe

Rue du Lac Mâlaren, Bloc D, Bureau D7, 3ème étage Les Berges du Lac, Tunis

IU : 0341876 T

CNSS : N°17518806

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Mateur sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 11 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2025401860SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 DT

Siège social : 230, avenue du 18 janvier 1952, Sidi Hassine 1095

IU : 0033519 H

CNSS : N°7762727

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Tunis sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 10 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Coficab Tunisie

SA au capital de 31.592.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 296286 T

CNSS : N°2058188

Messieurs les Actionnaires de la Société Coficab Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 9 Heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024,

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Questions diverses.

2025401862SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Cofat Med

SA au capital de 3.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1006790 B

CNSS : N°28385111

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Med sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 19 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société DOORBA, SA

Au capital de 119 047 dinars

Matricule fiscal n°1225784Y

Siège social : Pôle technologique, Bloc 24, Cité El Ghazala, 2088 Ariana

Les actionnaires sont convoqués à l'AGO le 30 juin 2025 à 10h00, au 39, rue du Japon, Immeuble Bouattour, Bloc B, 4ème étage, appt. 4-3. Montplaisir 1073, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du report des AGO des années 2021 à 2024

- Approbation des rapports de gestion des exercices 2021 à 2024

- Approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2021 à 2024

- Quitus aux administrateurs pour les exercices 2021 à 2024

- Délégation pour accomplir des formalités légales.

2025401864SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR- SA

Capital social : 45.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à 10 h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023.

2. Approbation du rapport de gestion de la société relative à l'exercice 2023.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2023.

7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025401865SANB3

Convocation

CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL AMILCAR.SA

Au capital de 36 800 000 DT

Siège social : Résidence "TEJ ENNASR", Imm. C, Appt. CJ1 - 2037 Ennasr II Ariana

Identifiant Unique : 1290626 A

Messieurs les actionnaires du CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL AMILCAR POLYCLINIQUE AMILCAR sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 27 Juin 2025 à 8H30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée générale

2- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

4- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

5- Affectation des résultats

6- Quitus aux membres du Conseil d'administration

7- Fixation des jetons de présence

8- Renouvellement du mandat des administrateurs

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs pour formalités

11- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont mis à votre disposition au siège social.

2025401872SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 02 juillet 2025

SOCIETE ORANGE TUNISIE INTERNET

Société anonyme

Au capital social de 8.193.940 D

Siège social : Immeuble Orange, rue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant Unique et MF N°601549D/A/M/000

CNSS : 142528-35

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie Internet sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 02 Juillet 2025 à 11H30, au siège de la société sis à l'Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, immeuble Orange - Centre Urbain Nord, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2024;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2024;

3- Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2024;

4- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs ;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

7- Renouvellement de la composition de conseil d'administration ;

8- Affectation des résultats ;

9- Pouvoirs en vue de formalités.

2025401873SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 02 juillet 2025

ORANGE TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 31.335.600 DT

Siège social : Immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : N°868024 D

MF : 868024 D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 02 Juillet 2025 à 11H, au siège de la société sis à l'immeuble Orange, Avenue Cheikh Mohamed Fadhel BEN ACHOUR, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2024;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2024;

3- Approbation des conventions réglementées conclues conformément aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024;

5- Affectation des résultats;

6- Ratification de la cooptation d'un administrateur;

7- Fixation des jetons de présence pour l'exercice clos le 31/12/2024;

8- Approbation de la rémunération du Directeur Général;

9- Mandat des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026, 2027

10- Approbation des emprunts pour l'exercice clos le 31/12/2024 ;

11- Pouvoirs en vue de formalités.

2025401874SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2024

SOCIETE GENERALE DU CUIR "SOGECUIR"

Société anonyme

Au capital de 71.240 Dinars

Siège social : 124, Rue Radhia Haddad - Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Générale du Cuir "SOGECUIR" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le samedi 28 Juin 2025 à 9H au siège de la Société sis au 124, Rue Radhia Haddad à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2) Rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

3) Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration du Bilan et des Comptes de résultats relatifs au même exercice.

4) Affectation des résultats relatifs au même exercice.

5) Quitus aux Administrateurs.

6) Désignation ou renouvellement du mandat de deux membres du Conseil d'Administration.

7) Désignation ou renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

2025401876SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

COFAT KAIROUAN

S.A. au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : 40 rue du 18 Janvier 1952 -1001 Tunis

IU : 1748587B

Messieurs les Actionnaires de la Société Cofat Kairouan sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 17 heures, au siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401878SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

ABM Management

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 1006814 R

CNSS : N°34732765

Messieurs les Actionnaires de la Société ABM Management sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 9 heures, à son siège social sis à l'avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, 1095 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement du mandat du liquidateur.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401879SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

MEDAI

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : c/o BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

IU : 1114727 X

Messieurs les Actionnaires de la Société MEDAI sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le samedi 28 juin 2025 à 15 heures, au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025401880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL»

Société anonyme

Au capital de 23.184.000 DT

Sise à la rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Tunis

I.U : 0013889X

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL" sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 30 juin 2025 à 10h00 à l'amphithéâtre de Tunisie Telecom, situé au Parc Technologique de la Cité El Ghazala - Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2. lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Jetons de présences;

7. Nomination d'administrateurs /Renouvellement de mandat;

8. Nomination de(s) Administrateur(s) représentant(s) des actionnaires minoritaires;

9. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices : 2025-2026-2027 ;

10. Pouvoirs.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal mentionné à l'article 280 du code des sociétés commerciales.

2025401881SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA FERME WIFAK AGRICOLE

S.A. au capital de 760000 DT

Siège social : Km 1 Route Ain Askar 1141 Bir Mcherga

RNE/Mle fiscal : 1633881W

Sur demande des actionnaires formant la majorité du capital et conformément à l'article 28 des statuts, les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SMVDA FERME WIFAK AGRICOLE- SODIA EL JAMEL- SA; qui se tiendra le Jeudi 19/6/2025 à 15h00, au bureau de Me Badi BEN MABROUK, Avocat, sis à l'Imm. Misk A-19 Montplaisir Tunis;

Et cela, à l'effet de débattre de l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'administrateurs.

- Nomination de nouveaux administrateurs.

- Situation financière et comptable.

- Questions diverses.

2025401883SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LAICO TUNISIE

Société anonyme

Capital social 180.457.400 Dollars (équivalent à 221.962.602 dinars)

Matricule fiscal : 1057028DAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à 10h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2023.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025401889SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME ET DE CONGRES STC

Société anonyme

Capital social : 122.000.000 dinars

Matricule fiscal : 12894PAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme et de congrès STC sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 27 juin 2025 à 10h à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025401890SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE MEDITERANIENNE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUES

Société anonyme

Capital social 13.600.000 dinars

Matricule fiscal : 610208KAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la compagnie méditerranéenne d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à 12h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025401891SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LAICO TUNISIE

Société anonyme

Capital social 193.222.100 Dollars (équivalent à 260.882.172 dinars)

Matricule fiscal : 1057028DAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 27 juin 2025 à 11h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Nomination du commissaire aux comptes.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025401892SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUE

Société anonyme

Capital social 15.140.000 dinars

Matricule fiscal : 447222RAM000

Siège social : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 26 juin 2025 à 13h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2024.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025401893SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Clinique Générale et cardio-vasculaire de Tunis "C.G.C.T"

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 dinars

Siège : Voie X2 Cité El Khadra 1003 Tunis

RNE : 0047376J

MF : 0047376JAM000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, Clinique Générale et Cardio-vasculaire de Tunis, sont convoqués, à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'hôtel NOVOTEL Tunis Mohamed V, le lundi 23 juin 2025 à 9h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la clinique et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

4- Approbation des opérations et conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion de l'exercice 2024

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Pouvoirs.

2025401897SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE HAMMAMET ERLEBNISGASTRONOMIE SARL

Capital social : 1 000 000 DT

Siège social : Route Khanguet El Hojjej Grombalia 8030

Identifiant unique : 0384967F

La Société Hammamet Erlebnisgastronomie informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 25 juin 2024, à 13 heures du matin, dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des pins 3ème étage les Berges du lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2024

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024

- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2024

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Approbation des conventions réglementées

- Nomination de gérant

- Quitus à la gérance

- Pouvoirs pour formalités.

Suivie de son assemblée générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2025R01599SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

LA SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS GAZEUSES EXPORT SARL

Capital social : 150.000 DT

Siège social : Imm Tunimara rue Lac de constance les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 1030368 F

La Société Nouvelle des Boissons Gazeuses Export informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le mercredi 25/6/2025 à 12 h dans nos bureaux au complexe Lake Forum, cité des pins 3ème étage les Berges du Lac, Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice 2024

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2024

- Approbation des états financiers et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2024

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus à la gérance

- Pouvoirs pour formalités.

Suivie de son assemblée générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Application des dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales

- Pouvoirs pour formalités.

2025R01600SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Mohamed El Mannai CIN 01504752, annonce avoir perdu son titre de propriété n°10053/07 au registre foncier n°28645 Bizerte, selon le certificat de perte n°584 délivrée par la district de la garde nationale à Bizerte le 13 décembre 2024, l'annonce a été publiée dans le journal El-Shourouk le 21 mars 2025.

2025R01586DIVD2

Perte titre de propriété

Mr Wniess Ammeur, Titulaire de la CIN n°00535050 délivrée le 23/7/2015 annonce la perte de titre de propriété n°3401/10Z délivré le 19/4/2016 de titre foncier n°5843 Zaghouan sis à Ain Batoum Nadhour Zaghouan.

2025R01594DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Wniess Ammeur, Titulaire de la CIN n°00535050 délivrée le 23/7/2015 annonce la perte de titre de propriété n°3399/10Z délivré le 19/4/2016 de titre foncier n°5861 Zaghouan sis à Ain Batoum Nadhour Zaghouan.

2025R01595DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Wniess Ammeur, Titulaire de la CIN n°00535050 délivrée le 23/7/2015 annonce la perte de titre de propriété n°3402/10Z délivré le 19/4/2016 de titre foncier n°5710 Zaghouan sis à Ain Batoum Nadhour Zaghouan.

2025R01596DIVD2

Avis de perte

Mr Idriss ben Ayech ben Sousia déclare qu'il a perdu le titre de propriété n°15/4709 daté le 11 mai 2009 du titre n°60309 Monastir d'après un certificat de perte délivré du centre de police de Teboulba le 3 avril 2025 sous le n°193.

2025S00693DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Charfi Maher gérant de la Société EL KHSSIB AUX SERVICES AGRICOLES ET IMMOBILIERS sis à la Rue Chikh Tijani Souk Charfi n°15 Sfax Medina R.N.E n°1882563 V et pour son compte et pour le compte de Mr Daoued Tijeni Ben Sadok et Mr Sallemi Habib Ben Mohamed et pour le compte des fils de Mr Sallemi Habib qui sont Maha Wafa Sana et Khalil et pour le compte des fils de Mr Charfi Mohamed Bechir qui sont Fadhel Adel Haiifa et Naceur et pour le compte des fils de Mr Abdennadher Taoufik qui sont Souhour Chiheb Riadh et Ilyes et pour le compte des fils de Mr Daoued Ali qui sont Ahmed Emna et Ayoub et pour le compte des fils de Mr Triki Mahmoud qui sont Saoussan Bilel Nader et Imen en vertu d'une procuration entant que propriétaires portent à la connaissance du public la perte du titre de propriété (partage du 8 mai 1938 enregistré à Sfax le 01 mars 1939 sous le n°100 rédigé par les notaires Jebir Sadok et Chafaii Mohamed, il prétend avoir une 2ème copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki sis au 37 rue des Notaires Medina arabe 3001 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée nulle et non avenue.

2025X00735DIVD2

Avis

Madame Sassia Ben Ali annonce qu'elle a perdu l'acte de propriété d'un terrain qui est situé à Markez Tijeni Mahrouga Agereb Sfax, et il est effectué par l'acte de vente daté le 17/8/2022 et enregistré le 23/11/2023 n°M063144 à l'attestation de deux Notaires Abdessalem Medhioub et Rimeh Abessi et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub à la rue Nasria Im Nafoura Bloc A étage 3 AP A 3 Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2025X00737DIVD2

Avis

Gargouri Alia annonce qu'elle possède d'un terrain à Sfax route Manzel Cheker km5 de superficie 157.16m² avec une maison de superficie 86m² et un local de superficie 39.82m² effectué par l'acte de partage qui était fait le 23/3/2002 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2025X00739DIVD2

Avis

Héritiers Zekri Bachir annoncent qu'ils possèdent le 1/2 d'un terrain à Sfax route Mahdia km4 de superficie 707.21 m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 5/4/1988 et héritiers Zekri Bachir et héritiers Zekri Ratiba annoncent qu'ils possèdent d'un terrain à Sfax route Edeir km7 de superficie 1360m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 27/9/1966 et ils ont perdu le titre de propriété et il désirent se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.
2025X00740DIVD2

Avis

Mr Mohamed, Bilel, Makram, Mounia, Raoutha, Sourour et Najla fils de Ahmed Ben Amar annoncent avoir perdus leurs contrat de propriété d'une parcelle de terre de superficie trois marjaa environ située à la route d'Elaiin Km 14 Sfax; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de l'acte originale de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X00750DIVD2

Déclaration de perte du titre de propriété

Je soussigné Mme Mimouni Fatma héritière de Rabeh Mimouni, CIN n°01576808 délivrée le 16 juillet 2005 déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/534, sujet du titre foncier n°25537 Bizerte à l'objet du propriétaire Rabeh Mimouni.

2025401886DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis n°2024S01023VEPA2, annonce N°95 publiée au J.O.R.T le 16/8/2024 concernant l'un de participant aux biens communs.

Lire : Lobna Ali

Au lieu de : Lobna Ben Ali

Et le reste sans changement.

2025S00689RECZ9

البنك التونسي الليبي

طبقا لأحكام الفصلين 43 و 44 من قانون المالية لسنة 2025، ينشر البنك التونسي الليبي قائمة إسمية في الحسابات الجارية التي لم تسجل اي عملية لأكثر من 15 سنة والحسابات الجارية الغير المتحركة ذات الأرصدة الإيجابية غير المطالب بها لمدة تتجاوز 5 سنوات.

في صورة عدم إجراء أي عملية مالية على الحساب قبل يوم 30 جوان 2025، فإنه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للبلاد التونسية طبقا للفصلين المذكورين أعلاه.

Conformément aux articles 43 et 44 de la loi de finances pour l'année 2025, la Banque Tuniso Libyenne « BTL » publie la liste des noms des clients titulaires des comptes courants non mouvementés pour une période supérieure à 15 ans et les comptes courants dormants avec des soldes positifs non réclamés depuis 05 ans et plus.

A défaut de mouvement avant le 30 juin 2025, le solde du compte sera transféré à la Trésorerie Générale de la Tunisie et ce conformément aux articles sus indiqués.

CHABENE IBRAHIM	INVESTIMENT TRAD INTERNAT
SHABBU OMAR ALI	STE EL GADID
TAHER ADEL	STE K M C
ZARRAD SAMI	STE K M C
BOUGERA SAOUSSEN	STE MED TRADING AND TECH CORPOR
CHWAIKH MOSTPHA	STE AL MANSOUR
ELMASROUN RAJEB MOHAMED	AGESCO
HLESS FATMA	STE INT COMM ET IND CHIMIQUE
HASHIM J ALI	AMOR EL MAKSI
LOUHICHI HASAN	NEGOCIM
CHAABANE SAMI	ABDELRAHIM MED MOSMARI
YAHIAOUI FAOUZI	OMRAN SALEM EL GHUL
BEN SAAD MOHAMED AMINE	ARCHI TECH INTERNATIONAL
GHARBI SOFIENE	SABER RABAH
REZGUI AHMED	TASHAROUKIAT AL HANI AGENCY
SALAHI ABDELKARIM	NAZIR COMPAGNY PVT LIMITED
KHERAIFI KHEMAIS	ADAYEM HUSSEIN MOHAMED
ASSOCIATION EL KHIR	COMEX
ABDELKARIM CHAIEB	HUWEIDI HABIB ABDALLA
MA KANZ	MALVERMI ALBERTO
D C P 2000	MOHAMED SALEM MILOUD
STE AKROUT ET COMPAGNIES S A M B A	MASTER CITY
SOMAPRIM	AL BOHAIRA FOR OIL SERVICES BOS
COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB	SABA SERVICES AND TRADING AGENCY
ARCHI TECH INTERNATIONAL	ABU EL GACEM SASI
SOCIETE TRDADING INTERNATIONAL ERRI	STE EL ITILAKA DE PRODUIT SANITAIRE
GROUPEMENT BANCAIRE INFORMATIQUE GE	ENBIA BACHIR K ALI
LIBYO TUN DE SEMEN PL RQT AGRI	MR MEFTEH DHIEB
SAID ELMABRI NURI	NELCO
SATA ENTREPRISES LTD	WAIL D BEN HAMMUDA

1

BECHIR MERGHENI
ABDALLAH IBRAHIM FATEHLI
MAOUCHI DJAMEL
SHIPPING MARINE SERV TRADE
PATRUMO DOMENICO
COBANIN RADISLAV
AFROARAB TRADING
FAKROUN MUSBAH MOHAMED AMER
NASER HASSEN EMAIGL
CHAABOUN KAMEL
SALEM ALI EL GHAFUD
STE LA SIRENE
SLIM SALMA
HAKIK MOHAMED
SULIMAN ATTIYA EDGIJ
TAFECH MOHAMED NAJIB
ABDENNASER MEHDI TAYAR
DADA STEPHANE JEAN CYRILLE
SOCIETE INTERNATIONALE DE SERVICES
MAHZOUM B ABDELKADER MAKHZOUM
SALAMA ABDESSALEM
EL KIDWA FOR IND MARITIME OILF
DIMASSI MERIAM
TAFECH ELYSSA
TAFECH YARA
MUSTAPHA N ALI AL RUBAYEE
ORLIC DRAGAN
JAF FAIK MED AMINE ALI
ARIFET YOUSSEF
JAFAE S S AL HAID
STE LA SIRENE
MOHAMED KHAYAT
GHORBEL KMAR
DIMASSI CHAHED
SAAD K MAHDI
DEHLEB VEUVE MSOLLY NAIMA
SAKKA MEHER
MR ELLEUCH NEJAH
DHIA M HAMZA
KREYSA PATRICK
MOHAMED KHAYAT
ATALANTA INT
STUDI INTERNATIONAL

2025R01630BCFA5